

**DIX-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RADIO
AMATEUR CANADIENNE (CCRAC)**

Date : 21 novembre 2002

Lieu : Bureaux des Radio Amateurs du Canada,
720, chemin Belfast
Ottawa (Ontario)

Président : Wm. J. Gillis, VE1WG

Participants : RAC

Wm. J. Gillis : président des RAC
James G. Dean : vice-président, Affaires réglementaires
R.D. (Bob) Cooke : directeur régional, Sud de l'Ontario
Earle W. Smith : directeur régional, Alberta/TN/NU

Industrie Canada

Melanie Robert Gestionnaire, Politique opérationnelle, Direction générale de la réglementation des radiocommunications et de la radiodiffusion
Robert Cepella Chef, Autorisation, Exploitation de la gestion du spectre
Tom Jones Analyste principal, Projets spéciaux
Gary Steckly Analyste technique de politique, Exploitation de la gestion du spectre
Dave Egilo Analyste de la sécurité et des services spéciaux, Bureau régional

1) Mot de bienvenue et présentations

2) Examen et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté tel quel.

3) Adoption du compte rendu de la réunion du CCRAC du 25 avril 2002.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est adopté tel quel.

4) Rapport provisoire d'Industrie Canada sur le générateur d'examen et la mise à jour des corrections d'examen sur le site Web.

Industrie Canada a résumé les problèmes que pose actuellement le logiciel générateur d'examen. Ces problèmes sont de trois ordres :

a) problèmes d'impression et de formatage

- problèmes liés à l'imprimante qui coupe la dernière question
- coupures de page inattendues
- gaspillage de papier

b) défauts de conception du logiciel/demande d'améliorations

- visibilité à l'écran
- changements de couleur pour améliorer le contraste, la lisibilité

c) erreurs dans la banque de questions et révisions

- correction des erreurs repérées et nouvelle publication des CIR 7 & 8 et du logiciel générateur d'examen.

Industrie Canada dit que la fonction d'impression incluse dans le logiciel générateur d'examen est très primitive et que le logiciel n'est pas muni d'options d'impression perfectionnées. Il semble que, même si ce logiciel semble fonctionner avec certaines imprimantes laser, les examinateurs continuent à avoir des problèmes lorsqu'ils essaient d'imprimer les examens sans gaspiller de papier.

Compte tenu du peu de ressources dont on dispose, il n'est pas possible de passer un contrat avec l'auteur du logiciel qui est titulaire des droits de propriété intellectuelle pour résoudre ces problèmes. Toutefois, Industrie Canada a mis au point une nouvelle procédure d'impression que pourront utiliser les examinateurs délégués pour remédier à la situation. Cette procédure décrit comment transférer l'impression vers un fichier électronique qui peut, à son tour être formaté et imprimé à partir du traitement de texte de l'examineur délégué. Cette nouvelle procédure devrait permettre de résoudre le problème d'impression des examens. IC vient tout juste de découvrir ce moyen de régler le problème d'imprimante, mais a réussi à traverser toutes les étapes du processus avec un examinateur délégué et procédera à des essais avec un représentant des RAC. On prévoit que la nouvelle procédure sera mise à la disposition des examinateurs délégués d'ici la fin du mois de janvier 2003.

Les examinateurs délégués ont aussi exprimé des préoccupations à l'égard du contraste à l'écran du logiciel générateur d'examen. Ce problème découle de la mauvaise sélection inhérente d'une police vert pâle sur un fond vert foncé qui ne peut malheureusement pas être modifiée sans ressources supplémentaires en programmation. Pour éviter ce problème, on conseille aux examinateurs délégués d'optimiser (800 x 600, au moins 256 couleurs) leurs propres paramètres de résolution afin d'éviter les problèmes de contraste. Cette solution sera mentionnée sur le site Web *Strategis* d'Industrie Canada.

Industrie Canada signale que toutes les améliorations nécessaires relevées jusqu'à présent ont été apportées à la banque de questions et que le logiciel mis à niveau devra être recompilé. Il sera ensuite affiché comme mise à niveau sur *Strategis*. On prévoit que ces opérations coïncideront avec la présentation des nouvelles procédures d'impression aux examinateurs délégués.

5) Rapport provisoire d'Industrie Canada sur l'administration du centre de service aux amateurs.

Nous avons discuté l'administration du centre de service aux amateurs et des options pour l'avenir.

6) Rapport provisoire d'Industrie Canada - Ententes réciproques - Thaïlande et Hong Kong

Industrie Canada fait le bilan de ses initiatives qui visent à établir des ententes réciproques avec la Thaïlande et Hong Kong.

Industrie Canada explique l'impasse dans laquelle se trouve actuellement ses services juridiques en raison du fait que la proposition visant à modifier la délégation ministérielle aux RAC pour les autorisations PARI et CEPT en vue d'inclure les autorisations données en vertu d'ententes réciproques avec des pays étrangers.

Pour modifier une délégation ministérielle, il faut généralement beaucoup de ressources. Industrie Canada a donc décidé de ne pas mettre en oeuvre cette initiative. Compte tenu des ressources nécessaires pour traiter le volume des transactions anticipé comparativement aux ressources qu'il faudrait pour modifier une délégation ministérielle, Industrie Canada continuera à émettre les autorisations requises à partir de son centre de délivrance de permis, le cas échéant, au lieu de chercher à obtenir l'autorisation qui aurait permis aux RAC de donner ces autorisations.

La formulation de l'entente qui concerne la Thaïlande est actuellement étudiée par le personnel du MAECI.

7) Problèmes de brouillage des répéteurs - (le point par les RAC)

Les RAC ont exprimé leur reconnaissance pour les mesures prises par Industrie Canada en réponse au brouillage des répéteurs dans la région de Vancouver. Les mesures prises par les représentants locaux d'Industrie Canada semblent avoir été efficaces, mais on reconnaît qu'IC et les RAC doivent sans cesse exercer une surveillance et échanger de l'information.

8) Envoi postal des RAC (le point par les RAC)

Les RAC signalent que le document à inclure dans l'envoi postal d'IC est presque prêt.

9) Autres points

9.1) Consultations d'IC sur les tours d'antenne

Industrie Canada indique que le 31 octobre 2002, le ministre de l'Industrie, Allan Rock, a annoncé des consultations nationales sur la politiques et les procédures d'Industrie

Canada relatives aux choix de l'emplacement des antennes qui doit commencer au début de l'an prochain. Les RAC indiquent à IC que le dossier des tours d'antenne est le plus prioritaire et qu'ils ont l'intention de participer aux consultations publiques sur les tours, à titre d'organisation indépendante et comme membre du CCRAC. Industrie Canada signale que le Ministre annoncera le nom du président de cet examen au cours des prochains mois.

9.2) Répercussions de l'élimination de la vérification du code Morse par la Conférence mondiale des radiocommunications 2003 (WRC-2003)

D'après les RAC, lors de la WRC-2003 (en juin/juillet), on pourrait éliminer les exigences relatives au code Morse. Il semble que 60 p. 100 des radio amateurs soient en faveur de l'élimination de ces exigences et les RAC ont l'intention de faire connaître à Industrie Canada le point de vue des radio amateurs canadiens à cet égard, bien que des changements ne soient probablement pas mis en application sans une consultation de plus grande envergure par l'intermédiaire d'un avis de gazette. Si ces exigences sont éliminées, on pourrait envisager d'allonger d'autres parties de l'examen.

9.3) Révision du Cadre de la politique canadienne du spectre - DGTP-004-02

Les RAC expriment leur préoccupation à l'égard de la préservation des fréquences qui sont attribuées à leur service et leur inquiètent de la responsabilité éventuelle dans le cas où un brouillage serait attribué de manière répétée à des appareils ne nécessitant pas de licence. Les RAC ont préparé une réponse extensive à la révision de la politique. Le président note que le risque de *pollution des radiofréquences (RF)*, c'est-à-d. le brouillage dû à la prolifération des appareils à faible puissance ne nécessitant pas de permis est particulièrement inquiétant, surtout dans le cas des dispositifs à bande ultralarge (UWB) qui pourraient occuper les bandes de l'ordre de 2 Ghz. Industrie Canada indique son intention de surveiller la réaction de la FCC à cette nouvelle technologie. Le RAC proposent que le Ministère surveille l'entrée des appareils à faible puissance. L'industrie Canada a recommandé que les RAC étudient la documentation sur la revue de politique de spectre de FCC's.

9.4) Formulation de la qualification en code Morse sur le certificat de compétences

IC révisera sa politique à l'égard de la formation de la qualification en code Morse sur les certificats dès réception d'une lettre officielle des RAC.

9.5) Intégrité de la base de données des indicatifs d'appel

Les RAC expriment leur préoccupation à l'égard du fait que la base de données des indicatifs d'appel semble se détériorer. On convient qu'Industrie Canada et les RAC devraient saisir toutes les occasions de sensibilisation à la responsabilité de chacun de signaler les changements d'adresse et de situation à Industrie Canada. RAC a accepté d'inclure dans les notices consultatives d'amateur canadiennes rappelant des amateurs la

condition d'informer le Centre de service pour la radioamateur des changements d'adresse. L'industrie Canada étudiera si le Centre de service pour la radioamateur peut accepter des changements d'adresse expédiés de RAC par des amateurs rapportant des changements d'adresse à RAC.

9.6) Possibilité d'une « qualification d'entrée »

On discute brièvement de la difficulté d'attirer des jeunes à la radio amateur. La réussite du permis de la Fondation au R.-U. et des initiatives analogues, au niveau d'entrée, envisagées dans d'autres pays sont notées. Après une étude plus poussée, les RAC présenteront leurs propositions en vue de faire adopter une approche analogue au Canada.

9.7) Construction d'appareils à micro-ondes par des titulaires de certificat de compétences de base

IC indique sa volonté d'envisager une proposition des RAC relative à une exemption pour l'utilisation en onde d'appareils de transmission de micro-ondes construits par des amateurs titulaires d'un certificat de compétences de base.

10) Préparation de la 20^e réunion du CCRAC - Date, heure et lieu

La 20^e réunion du CCRAC aura lieu au cours de la dernière semaine d'avril 2003, peut-être le mercredi 23, et elle coïncidera avec l'assemblée annuelle des administrateurs des RAC qui aura lieu à Cornwall (ON).